

## ***Etat des faits survenus en 1975***

Le 18 décembre 1975, le gouvernement algérien, avec à sa tête le président défunt Houari Boumediene, expulsait 45.000 familles de marocains, pourtant établis en toute légalité sur le territoire algérien. Ces personnes intégrées depuis des décennies en Algérie se voyaient alors expulsées arbitrairement et sans sommation vers le Maroc.

Les consignes du Président, mûrement réfléchies avec, son ministre des affaires étrangères de l'époque, Abdelaziz Bouteflika, faisaient état d'une expulsion sans préavis et dans des conditions inhumaines de l'ensemble de cette communauté.

Ces personnes ont été séquestrées plusieurs jours dans des geôles secrètes, privées de visites familiales et de nourriture jusqu'à leur expulsion.

Les 45.000 familles de marocains ont été déportées, laissant derrière elles une partie de leurs membres et leurs biens immobiliers et mobiliers dont elles ont été dépouillées de force par les forces de sécurité algériennes.

La dislocation des familles a touché certains enfants qui, absents au moment de la déportation, ont vu leurs parents expulsés sans eux. Même les malades marocains hospitalisés n'ont pas échappé à cette exaction et ont été directement refoulés vers la frontière marocaine dans un état déplorable.

Les témoignages des expulsés recueillis à l'époque soulignent l'ampleur de la tragédie vécue : arrestations violentes, expropriations forcées, confiscations des biens, fouilles corporelles, insultes, viols et décès ont caractérisé l'exécution de l'opération dans des conditions atroces.

Les services de la Croix Rouge Internationale étaient présents en ce temps-là à la frontière maroco-algérienne ont constaté l'état des victimes expulsées et recueilli un certain nombre de témoignages poignants.

Aujourd'hui, ces victimes marocaines qui vivent en majorité au Maroc dans des situations précaires réclament justice et la réparation du préjudice subi durant e longues années.

L'Association des Marocains Victimes d'Expulsion Arbitraire d'Algérie (AMVEAA) se pose en défenseur des intérêts de ces victimes et entreprend des actions diversifiées à l'échelon national et international pour leur permettre de recouvrer leur dignité et obtenir la réparation des préjudices physique et moral infligé par l'Etat algérien.

Des recommandations onusiennes émises dans ce sens aussi bien à l'adresse de l'Algérie que du Maroc ont couronné le travail sans répit déployé par l'AMVEAA depuis sa création en 2006 à ce jour.